



CAMPAGNE ANS PSF 2024

Réunion d'information
8 Mars 2024 – 19h30

Déroulé de la réunion

- Bilan de la campagne 2023
- Le calendrier 2024
- La campagne 2024
- La grille d'appels à projets
- Instruction et proposition de financement
- Référentiel
- Questions

La campagne 2023



PROJET SPORTIF FEDERAL / ANS/ NORMANDIE

| | | |
|----|---------|----------|
| 1 | Ligue | 14 389€ |
| 5 | Comités | 43 737€ |
| 38 | Clubs | 67 870€ |
| 43 | Total | 125 996€ |

Le calendrier 2024

Mars et Avril 2024

11 Mars



Ouverture de la plateforme de dépôt des dossiers PSF 2024

8 Avril



Fin de la campagne PSF 2024, fermeture de la plateforme le Compte Asso pour les clubs et les comités.

Fin de dépôt de bilans des comptes-rendus financiers PSF 2023

22 Avril



Fin de la campagne PSF 2024, fermeture de la plateforme le Compte Asso pour les ligues

Avril Mai 2024

9 Avril - 6 Mai



Phase d'instructions des dossiers par les Commissions Régionales

6 Mai - 17 Mai



Phase d'instruction par la Commission Fédérale

31 Mai



Transmission de la proposition de la répartition financière à l'ANS

Juin Juillet 2024

Courant Juin



Validation de la répartition des crédits par l'ANS

Réalisation des états de paiement et des conventions

Courant Juillet



Mise en paiement des subventions et envoi des notifications par l'ANS

Composition de la commission régionale PSF

| | |
|--|--|
| Président de Ligue (<i>président de la commission</i>) ou son/sa représentant(e) élu(e) au Bureau | Guy LETROT |
| Trésorière de la Ligue ou son/sa représentant(e) élu(e) au Bureau | Sylvie AVIT RELET |
| Secrétaire général de la Ligue ou son/sa représentant(e) élu(e) au Bureau | Bernard DRUDI |
| 1 membre élu au Conseil de Ligue (désigné par le président) | Joël DERENNE |
| 1 membre élu au Conseil de Ligue (désigné par le président) | Gaëtan GOUBERT |
| Président de chaque comité départemental ou son/sa représentant(e) élu(e) au comité (non votant sur les projets de son comité) | Philippe ANTOINE Evelyne HORNAERT Christian MONCHOIS Jérémy PREVOST Adrien POIGNIE |
| Elu en charge du développement | Philippe LEROY |
| Coordonnateur ETR | Pascal BERTHELIN |
| Directeur de Ligue | John BLANCHARD |
| Responsable administrative | Sylvie DEPARCY |
| Salariée de la Ligue en charge du dossier | Stéphane LERIVEREND |

Evolutions par rapport à la campagne 2023 :

**** Les clubs devront déposer au moins 2 fiches actions sur deux items différents (une la saison dernière) pour être éligible. Les fiches actions optionnelles ne font pas partie des 2 obligatoires.***

**** Le financement est autorisé à hauteur de 60% du budget (50% l'année dernière) :***

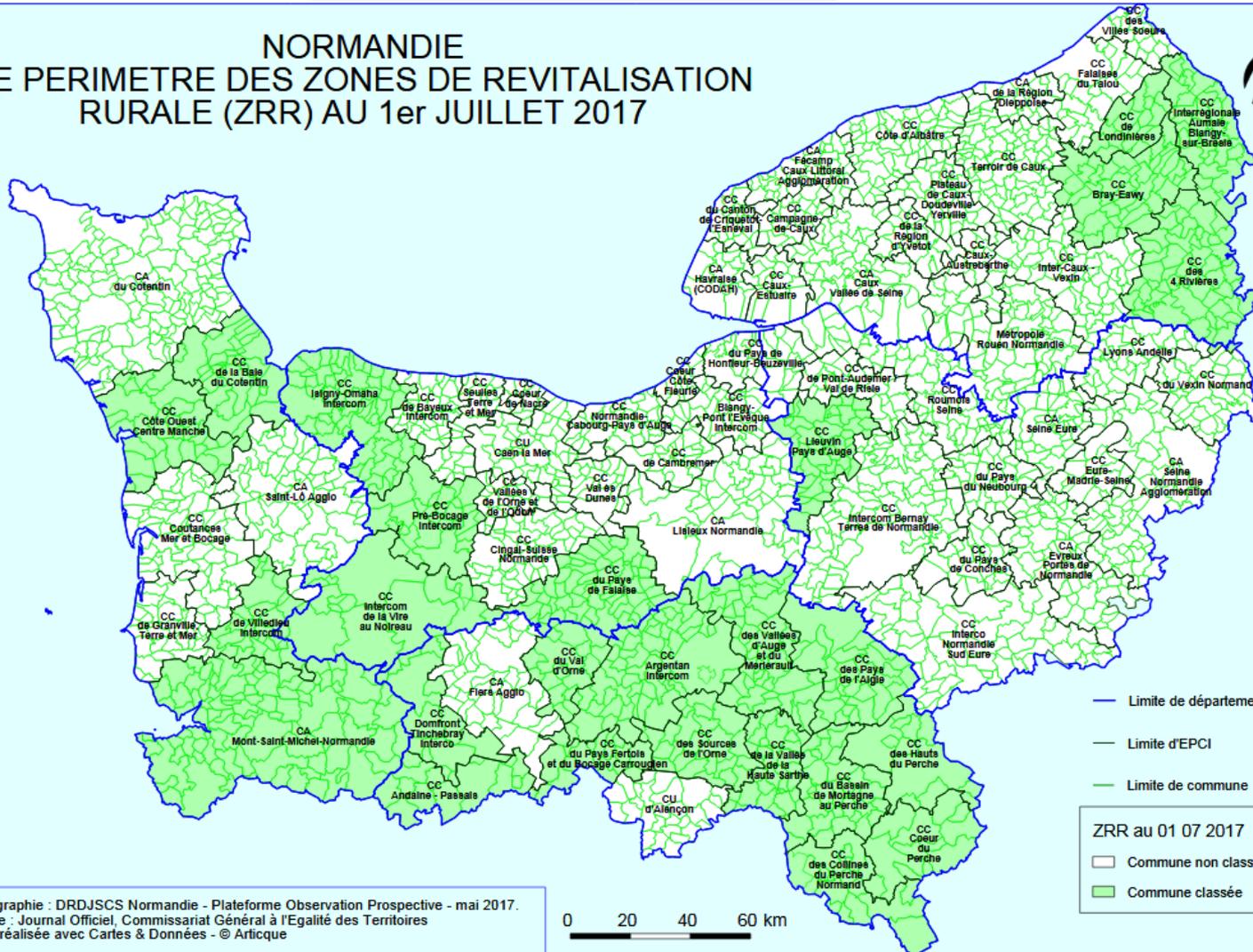
- Pour les structures en ZRR et CRTE, la demande de subvention minimale par dossier est de 1000€ (ce qui implique un budget minimum de 1700€)

- Pour les autres structures(dont QPV) la subvention minimale par dossier est de 1500€ (ce qui implique un budget minimum de 2550€)

**** Suppression du fonds solidaire***

NORMANDIE

LE PERIMETRE DES ZONES DE REVITALISATION RURALE (ZRR) AU 1er JUILLET 2017



- Limite de département
 - Limite d'EPCI
 - Limite de commune
- ZRR au 01 07 2017**

 - Commune non classée
 - Commune classée

Cartographie : DRDJSCS Normandie - Plateforme Observation Prospective - mai 2017.
 Source : Journal Officiel, Commissariat Général à l'Égalité des Territoires
 Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique

0 20 40 60 km

Points de vigilance au sujet des dossiers.

** Le report d'actions n'est plus autorisé.*

** Pour les clubs ayant reçu une subvention en 2023, l'ANS procédera à des contrôles aléatoires avec des points de vigilance accrus, notamment sur la précision et l'exhaustivité :*

- Des bilans financiers (précisant notamment TOUTES les recettes)*
- Du descriptif détaillé de la réalisation de l'action (dates, lieu, intervenants, nombre de participants,...)*

** Pour les clubs envisageant de solliciter une subvention en 2024, l'ANS procédera à des contrôles aléatoires avec des points de vigilance accrus, notamment sur la présentation des documents administratifs qu'elle considère obligatoires :*

- le projet associatif*
- le rapport de la dernière AG*
- les documents financiers (bilan comptable le plus récent + budget prévisionnel 2024)*

En cas de défaut de présentation de ces documents, un dossier peut se retrouver inéligible !

Axes de développement

Ping Actif

Développement des dispositifs Ping Bien-être ou Ping Santé

- Actions proposant les dispositifs « Ping Bien-Être » pour un public loisirs : Adolescents, féminines, Seniors(+65ans), Entreprises (actifs), Handi Ping.
- Actions proposant les dispositifs « Ping Santé (Alzheimer, Parkinson, Cancer...).
- Formation d'éducateurs aux modules A et/ou B.

Axes de développement

Ping Educatif

Recrutement et fidélisation des jeunes

- Actions (dont scolaires) visant à promouvoir le tennis de table et attirer de nouveaux jeunes de 4 à 11 ans dans le club sous une forme opérationnelle (cycle scolaire, péri-scolaire, Premier Pas Pongiste, journée spécifique club, école de sport...).
- Actions visant à développer ou organiser la pratique en faveur du public 4-7ans (création et animation d'une section, formation 4-7ans, Fête du Ping 4-7ans).
- Actions visant à fidéliser les licenciés jeunes.
- Actions de formation : animateur 4-7ans

Nouvelles pratiques

Développement de nouvelles pratiques

- Animations du Ping en extérieur : animation des tables existantes dans les parcs, tournois TTX en extérieur, conventions avec municipalité pour animer les playgrounds de TT existants ou en cours de construction (Programme des 5000 équipements de proximité - PEP5000).
- Organisation d'une programmation d'animations estivales en extérieur dans le cadre de l'opération été Ping
- Organisation d'une étape du Ping Tour Terre de Jeux avec la commune
- Actions visant au développement de la pratique de PingVR (animations, tournois, créneau spécifique, découverte...).

L'achat de matériel spécifique et l'organisation de manifestations spécifiques dédiées rentrent dans la demande de financement.

Axes de développement

Ping Inclusif

Développement des dispositifs d'inclusion ou de réduction des inégalités d'accès à la pratique

- Actions d'organisation d'une étape du Stade vers l'Emploi ou d'un Job Dating par le Tennis de Table.
- Actions de promotion / d'encadrement du Tennis de Table dans les quartiers QPV, en milieu carcéral, ou zones carencées et rurales.
- Actions de formation : animateur ou coach d'insertion par le sport, intervenir en milieu carcéral.

Axes de développement

Optionnelle / Structuration clubs/comités de demain

Développement durable

Actions en faveur du développement durable (organisation de manifestations éco-responsables, mise en place d'actions durables).

Optionnelle / Animation vacances olympiques et paralympiques Animation JOP

vacances olympiques et paralympiques

- Action spécifique d'animations pour les JOP Paris 2024 pour des publics prioritaires situés en territoires carencés.
- Animation d'au moins 5 demi-journées consécutives ou non lors des vacances de printemps et/ou d'été.
- Action du type Ping Tour avec 2 à 4 tables.

Nb: Les clubs postulant sur cette action devront avoir signé la charte les clubs sportifs engagés et déclareront leur fonction dans le dispositif été Ping 2024 (en mode JO)

PROJET SPORTIF FEDERAL PSF/ANS LNTT

Référentiel définissant les critères pris en compte

Communication auprès des clubs

Réception des dossiers sur Compte Asso

Vérification de la conformité des dossiers avec les pièces justificatives, (retour des dossiers dans le cas contraire)

Etape 1

Instruction des dossiers par le CTS, le Directeur de Ligue, les quatre CTL et les trois CTD

Constitution de binômes

Evaluation faite par action

Propositions de financement

Etape 2

Harmonisation des évaluations avec le groupe régional, les personnes instruisant les dossiers et les cinq représentants des Comités Départementaux

Etape 3

Suite à cette harmonisation, une synthèse générale de l'ensemble des dossiers est faite et proposée avec un montant de subvention pour approbation par **la commission régionale PSF.**

Action en lien avec les objectifs du **projet associatif**

Action en adéquation avec les moyens humains, matériels et financiers de la structure

Budget réaliste et cohérent

Intervenants diplômés

Intervenant professionnel (N° de carte professionnelle)

Intervenant bénévole (qualification fédérale)

Objectif ambitieux et réaliste

Descriptif

Nombre d'actions

Nombre de séances

Nombre d'heures

Nombre de personnes ciblées

Existence de partenariats d'organisation du projet (partenariat pas exclusivement financiers).

Action particulièrement innovante

Questions ?



www.fftt.com